

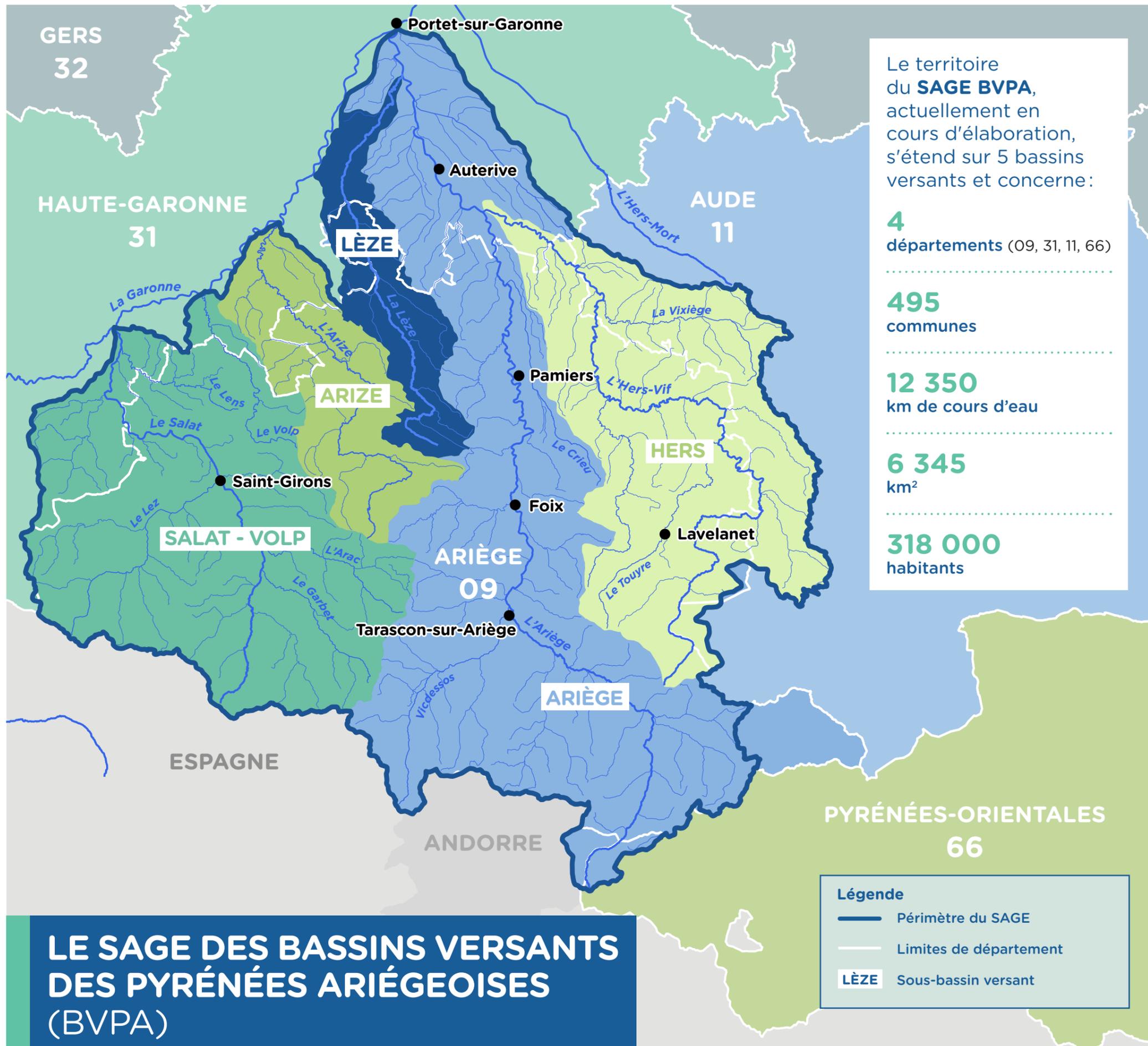
DOSSIER DE CONCERTATION

L'EAU, NOTRE BIEN COMMUN

Des Pyrénées à la Garonne,
la concertation est ouverte !



LE SAGE DES BASSINS VERSANTS
DES PYRÉNÉES ARIÉGOISES



SOMMAIRE

Le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises	6
L'eau sur le territoire: diagnostic	8
Le partage de l'eau	9
La qualité de l'eau	10
La protection de la biodiversité	11
La prévention des risques	12
Le maintien des activités économiques liées à l'eau	13
Trois mois pour s'informer, débattre, exprimer ses priorités	14
La concertation, et après	15

Édito des garants

« Ma parole a du pouvoir ! »

Le slogan de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) reflète la réalité des concertations menées sous son égide. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE BVPA a souhaité saisir volontairement la CNDP pour être accompagnée dans sa démarche. Celle-ci nous a désigné, en tant que personnalités indépendantes, dont le rôle consiste à assurer la qualité et l'accessibilité de l'information diffusée, la transparence et la sincérité des débats, en résumé le bon déroulement global de la concertation, dans le respect des principes fixés par la CNDP.

La gestion de l'eau est certes un sujet complexe aux nombreux enjeux, mais aujourd'hui l'expert c'est vous ! Vous qui vivez ces problématiques dans votre quotidien. La concertation est ouverte à toutes et tous. On vous donne la parole, nous veillerons à la faire entendre. Nous serons attentifs à ce que chacun puisse s'informer et s'exprimer. Ce document constitue une première approche très synthétique des enjeux de l'eau sur le territoire. Du 1^{er} février au 30 avril vous aurez l'opportunité d'enrichir vos connaissances et d'échanger vos arguments, pour répondre collectivement à cette question : quelle stratégie, quelles règles souhaitons-nous adopter en vue de préserver notre ressource en eau en qualité et en quantité, tout en conciliant autant que possible les différents usages ?

À l'issue de la concertation préalable, le dialogue avec les citoyens sera poursuivi, de manière continue jusqu'à l'enquête publique.



**Anne-Isabelle Pardineille
et Jean-François Coumel**

Garants de la concertation préalable,
nommés par la Commission Nationale
du Débat Public

Edito

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est une feuille de route qui va tracer pour les années à venir, aux horizons 2030 et 2050, les usages qui seront faits de la ressource en eau.

Force est de constater que, face au changement climatique, une adaptation de nos comportements est nécessaire pour atténuer l'impact de ce changement climatique sur la ressource en eau. Toutes ces réflexions devront être intégrées et alimenter les travaux qui vont avoir lieu sur le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA).

Le périmètre du SAGE BVPA regroupe un grand nombre de communes (495), et un territoire de plus de 6400 km², ce qui en fait un territoire vaste, avec des ressources et des usages de l'eau diversifiés en fonction des bassins versants.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), où sont représentés l'ensemble des usagers, aura à travailler sur les solutions et actions à mettre en œuvre.

Une large concertation des habitants du territoire débute aujourd'hui, pour informer, sensibiliser, et permettre de savoir où chacun se situe vis-à-vis de l'usage qu'il fait de l'eau dans son quotidien, mais aussi les propositions qu'il peut apporter pour réaliser des économies d'eau et partager la ressource.

Cette concertation doit permettre une large expression et engager un dialogue constructif, dans un esprit de solidarité pour préparer les décisions à venir de la Commission Locale de l'Eau.

« L'eau, notre bien commun des Pyrénées à la Garonne » doit faire prendre conscience à tous que l'eau, richesse de notre SAGE fait partie d'une chaîne de solidarités amont-aval et nous oblige à garantir sur la durée, pour les habitants et les générations futures une bonne gestion de la ressource.



Jean-Paul Ferré

Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE des Bassins
Versants des Pyrénées Ariégeoises

LE SAGE DES BASSINS VERSANTS DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Un SAGE, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un outil de planification locale de l'eau. Il définit les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection de la ressource en eau ainsi que des écosystèmes aquatiques sur un territoire appelé «bassin versant».

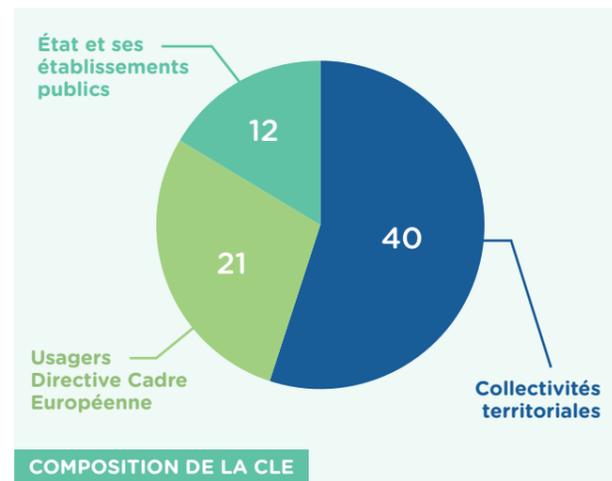
Le SAGE est la déclinaison locale d'un document à vocation plus large, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), lui-même encadré par la directive cadre européenne sur l'eau de 2000. Ainsi, le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) se conforme aux grandes orientations du SDAGE Adour-Garonne.

L'objectif du SAGE est la recherche d'un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des différents usages. Pour ce faire, le SAGE planifie, encadre et recommande: il fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Le SAGE est un document à portée juridique, ce qui signifie que les projets d'aménagement ou plus globalement toute action ayant un impact sur l'eau doivent s'y conformer. Plus précisément, un SAGE se compose de deux documents:

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), opposable aux pouvoirs publics: Tout projet, programme ou décision d'une administration en lien avec l'eau ou les milieux aquatiques doit être compatible avec les orientations et les objectifs de ce plan;
- le règlement, qui édicte les règles particulières d'usage de l'eau destinées à atteindre les objectifs du PAGD: il est opposable à toute personne publique ou privée.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le règlement sont soumis à enquête publique, accompagnés d'un rapport environnemental qui décrit et évalue les effets notables du SAGE sur l'environnement.



La CLE, un « parlement local de l'eau »

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE). Véritable parlement de l'Eau, la CLE du SAGE BVPA se compose de 73 membres regroupés en trois collèges: les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations,...), l'État et ses établissements publics (DREAL, DDT, ...).

Au sein de la CLE, cinq commissions géographiques ont été créées pour prendre en compte les enjeux spécifiques à chaque bassin versant:

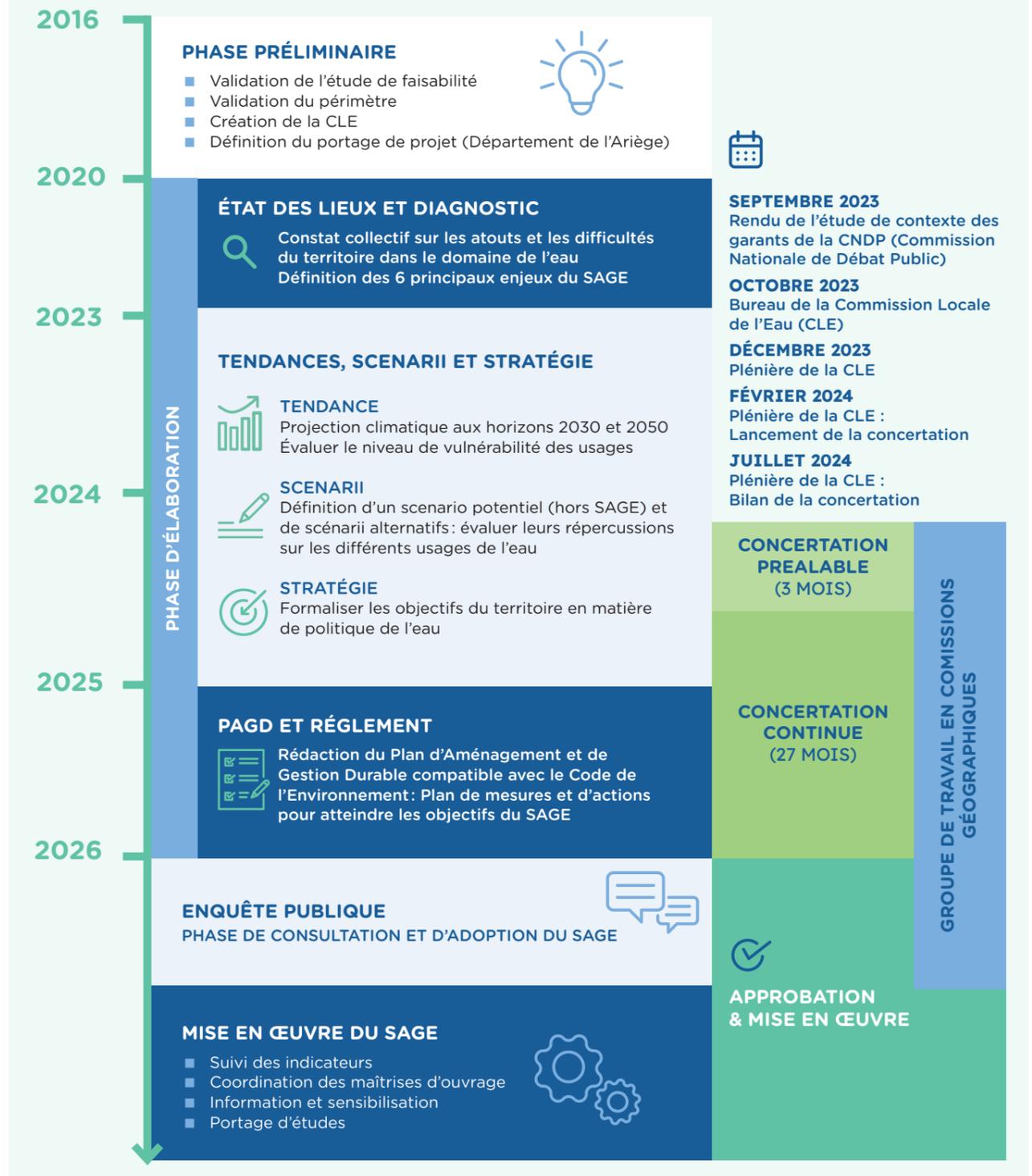


Une gouvernance partenariale

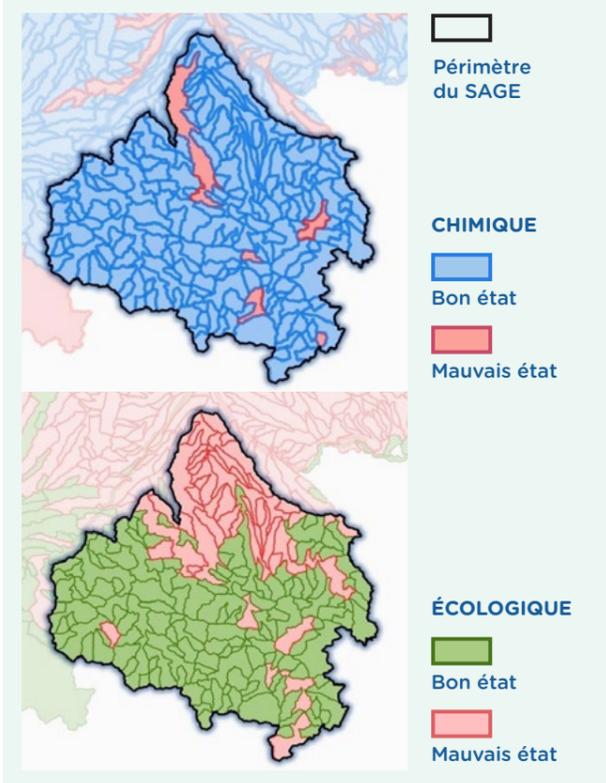
Sur le plan opérationnel, différentes structures jouent un rôle particulier dans l'élaboration du SAGE:

- le Conseil Départemental de l'Ariège est la structure porteuse du SAGE BVPA. Il anime la CLE, organise la concertation, et conduit les études;
- les services de l'État (DREAL Occitanie, DDT09), sous la responsabilité du préfet de l'Ariège, encadrent l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE BVPA dans le respect des lois et règlements. Le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral après vote de la CLE;
- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Conseil Régional d'Occitanie apportent leur expertise et leur appui financier.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SAGE



ÉTAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLE
SOURCE : CABINET ECTARE - AOÛT 2023



Une « vision de bassin », préalable à l'élaboration du SAGE BVPA

La phase d'élaboration d'un SAGE, dite de « diagnostic », établit un constat collectif sur les atouts et les difficultés du territoire dans le domaine de l'eau.

Élaboré sur la base des études disponibles et renforcé par les échanges avec les acteurs concernés, le diagnostic permet à chacun de disposer d'une vision partagée des enjeux auxquels le SAGE devra répondre.

Portrait d'un territoire confronté au changement climatique

Les Pyrénées Ariégeoises n'échappent pas au changement climatique, déjà à l'œuvre depuis quelques décennies. Quel que soit le scénario des dernières projections climatiques du GIEC*, la température moyenne va continuer d'augmenter sur l'ensemble du périmètre du SAGE BVPA.

Les premiers effets sont hydrologiques, avec une augmentation de l'évaporation et donc une réduction attendue des débits des cours d'eau. Les périodes d'étiages pourraient être plus longues et plus sévères qu'auparavant, impactant des cours d'eau jusqu'à l'apparition de premiers assècs.

D'autre part, ce qui s'observe déjà, est la modification du manteau neigeux. La montagne et ses usages sont directement impactés. L'effet d'une fonte des neiges plus précoces influencera grandement l'hydrologie de nos cours d'eau et pour la gestion future de la ressource. Le « château d'eau » que représentent les Pyrénées Ariégeoises, y compris pour le soutien des débits d'étiage** des bassins extérieurs au SAGE BVPA, pourrait ainsi être davantage sollicité dans les prochaines années.

S'il est certain que le changement climatique entraînera des impacts sur la sphère biologique, la nature de ceux-ci reste incertaine. Il paraît donc nécessaire de favoriser les stratégies d'adaptation et de conservation.

Cinq enjeux majeurs identifiés

Le diagnostic du territoire au regard du changement climatique permet de déterminer les cinq enjeux majeurs auxquels le SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises devra répondre :



Chacun de ces enjeux est présenté plus en détail dans les pages suivantes.

*GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

**Soutien d'étiage : Action d'augmenter le débit d'un cours d'eau en période d'étiage (c'est-à-dire à son débit estival le plus bas) à partir d'un ouvrage hydraulique (réservoir, écoulement gravitaire, pompage, etc...).

Thématique centrale, le partage de l'eau prend une acuité particulière compte tenu du changement climatique, qui rendra cette ressource d'autant plus rare et précieuse.

Deux objectifs sont à concilier :

- Satisfaire les besoins en eau de la population et des activités économiques du territoire ;
- Anticiper les conséquences du changement climatique.

La gestion inter-bassins : une organisation complexe à prendre en compte

Le périmètre du SAGE BVPA est interconnecté avec de nombreux territoires adjacents pour la gestion de la ressource en eau. Une gestion inter-bassins entre les différents partenaires de la ressource est indispensable notamment dans le cadre du soutien d'étiage et des usages à vocation agricole, au profit de l'Ariège, l'Arize la Garonne, l'Aude et l'Hers Vif.

Tous ces bassins interdépendants sont couverts par des SAGE (SAGE Vallée de la Garonne, SAGE Hers Mort Girou, SAGE Fresquel et SAGE Basse Vallée de l'Aude). De plus, des sollicitations pour de nouvelles mobilisations de ressources sont possibles. Le SAGE BVPA est inclus dans le PGE Garonne-Ariège* et jouit d'une coordination transfrontalière. Pour éviter des concurrence territoriales, les modalités d'association des CLE à cette gestion partagée doivent être organisées.

Renforcer l'acquisition des connaissances

Le partage de l'eau implique de poursuivre et de renforcer l'acquisition des connaissances sur la ressource. Cela concerne en premier lieu les zones humides : celles-ci sont particulièrement exposées au changement climatique et à diverses modalités d'occupation du sol (urbanisme, agriculture, forêt), alors que leurs nombreuses fonctions hydrologiques, ne sont pas encore quantifiées.

Il en va de même pour les eaux souterraines et les sources pour lesquelles il reste nécessaire d'appréhender au mieux les impacts qu'elles subiront et les anticiper. Les réseaux hydrométriques, piézométriques et le suivi des assècs doivent être fiabilisés et pérennisés avec un besoin de partage des données et d'analyse.

*le Plan de Gestion d'Étiage (PGE) est établi afin d'assurer la coexistence des usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage.

Les fluctuations de débits issus de l'activité hydroélectrique (Ariège, Salat), ou des pompes agricoles (Arize, Lèze), les incidences hydrologiques (interceptions, évaporation) des stocks collinaires, concernent de très nombreux cours d'eau.

Par ailleurs, le renforcement du réseau de Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) ou équivalent, mériterait d'être étudié, principalement sur le Salat et la Lèze pour que chaque bassin ait un objectif de gestion ou à minima un indicateur quantitatif partagé.

Les économies d'eau et la rationalisation

Une priorité partagée par l'ensemble des partenaires est la réalisation d'économies d'eau. Cet objectif porte d'une part sur l'eau potable (voir page suivante), ce qui ne va pas sans coûts importants et donc le choix d'actions prioritaires. Des travaux peuvent ainsi porter sur l'amélioration du rendement et l'interconnexion des réseaux aussi bien que sur la communication et la sensibilisation des usagers.

Dans le domaine agricole, les progrès techniques et les assolements doivent s'adapter au plus près des ressources disponibles et permettre l'évolution des pratiques vers plus de valeur ajoutée pour les agriculteurs et le territoire ainsi qu'une meilleure maîtrise des impacts environnementaux.

L'optimisation des réalimentations continuera d'être une nécessité en lien avec les usages et les besoins des milieux. Cet objectif nécessite un cadre de coopération active entre bénéficiaires et gestionnaires.

LA QUALITÉ DE L'EAU

L'un des enjeux majeurs de la gestion de l'eau consiste à garantir à la population du territoire une eau potable de qualité et en quantité suffisante. Cela suppose notamment la poursuite des efforts en matière d'amélioration des réseaux. Au-delà des aspects techniques, les réflexions portent aussi sur l'acceptabilité des mesures envisagées et leur coût.



Crédits photo : Brendan Church - Unsplash

Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau potable

Le territoire n'est pas uniforme du point de vue de l'alimentation en eau potable : moins peuplées, les zones montagneuses dépendent pour leur alimentation de sources de production d'eau potable plus restreintes. À l'inverse, les secteurs plus densément peuplés bénéficient de réseaux plus interconnectés, ce qui représente un gage de sécurité.

Au centre des politiques d'alimentation en eau potable, les Schémas Départementaux de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) posent la stratégie d'ensemble, les objectifs et les priorités, pour entretenir et renouveler les infrastructures en place (usines, réseaux) et pour répondre à l'augmentation des besoins liés à l'évolution démographique. Le renouvellement des réseaux, et l'amélioration de leur rendement, représenteront un facteur-clé dans la préservation de la ressource. Cette action implique souvent une technicité et un coût important, d'où la nécessité d'une planification sur plusieurs années. S'agissant de la qualité de l'eau potable, les actions à mener concernent à la fois les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses. Ces dernières concernent quant à elles en premier lieu (mais pas uniquement) les pesticides. Si des actions sont entreprises depuis plusieurs années par le milieu agricole, ce sujet est en perpétuelle évolution à mesure que les connaissances scientifiques se renforcent.



Crédits photo : CD09

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Hiérarchiser le niveau d'exigence en matière d'assainissement

Améliorer la qualité des eaux suppose ainsi une réflexion sur les moyens financiers mobilisés, afin de maximiser l'impact environnemental de chaque euro investi. L'assainissement notamment représente un poste budgétaire majeur pour les collectivités territoriales. Accroître l'exigence fixée en la matière touche directement aux moyens financiers des collectivités d'une part, au prix de l'eau pour l'utilisateur d'autre part. La question de l'assainissement, en particulier sur ce territoire invite également à s'interroger sur la nécessité d'investir et de faire fonctionner correctement les systèmes d'épuration. Le dialogue collectif permis par le SAGE BVPA n'en est ici que plus nécessaire : il permettra ainsi de hiérarchiser les priorités sur le territoire, puis de déterminer les objectifs ainsi que les solutions les plus appropriées pour les atteindre.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation et la restauration des milieux aquatiques représentent un enjeu incontournable. En la matière, le SAGE permet de coordonner les acteurs et d'établir des règles favorisant la préservation de ces milieux.



TRUITE



Crédits photo : Ryan Grewell - Unsplash

LOUTRE DE RIVIÈRE

Une large part du territoire soumise à des protections écologiques

Le réseau de sites Natura 2000, complété par d'autres outils comme les réserves naturelles régionales et les arrêtés de protection de biotope, ont la particularité de couvrir un ratio important du territoire mais aussi certains cours d'eau. En matière d'aménagement du territoire, de nombreux habitats naturels bénéficient ainsi d'un niveau de protection élevé.

Par ailleurs, 38% du territoire du SAGE BVPA sont couverts par le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises.

Dans ce contexte, les milieux humides constituent un patrimoine aussi riche que menacé. Or, ils rendent des services écologiques fondamentaux (auto-épuration des rivières, régulation des volumes d'eau, régulation des températures, biodiversité, etc.). Un aménagement du territoire vertueux doit tenir compte de leur nécessaire préservation, ainsi que de leurs interconnexions (principe de la trame verte et bleue).

Des espèces emblématiques, mais aussi des menaces

Comprenant une zone montagnarde importante, le territoire du SAGE BVPA se caractérise par la diversité des milieux rencontrés. Cette richesse permet la présence d'une faune variée, dont certaines espèces sont devenues emblématiques des Pyrénées (calotriton, desman). L'Ariège est notamment le dernier cours d'eau frayères à saumon du bassin de la Garonne, et le dernier secteur où ils peuvent remonter naturellement. Ce cas illustre tout particulièrement la nécessité de préserver les continuités écologiques existantes, voire de restaurer les continuités perdues. Il s'agit ici d'un travail d'ampleur : 650 ouvrages transversaux sont recensés sur le périmètre du SAGE BVPA, dont la moitié n'ont plus d'usage.

Globalement, les cours d'eau de montagne et du piémont sont en bon état écologique, quand ceux de la plaine connaissent un état qualifié de « moyen ».

Outre les pressions humaines sur les milieux (pollutions, aménagement) et les impacts du changement climatique, cette qualité est également menacée par les espèces exotiques (ragondin, balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon), qui risquent de modifier les équilibres écologiques et la morphologie des berges.



Crédits photo : JJ MD

RIPISYLVE AU BORD DE L'ARIÈGE

Le SAGE BVPA au cœur de la préservation de la biodiversité

Par ses prescriptions, le SAGE peut renforcer la préservation des milieux aquatiques, en encadrant les activités humaines ayant un impact sur ceux-ci. Par sa nature partenariale, il représente également un outil favorisant la coordination des différents acteurs concernés, depuis les acteurs naturalistes jusqu'aux aménageurs et exploitants.

LA PRÉVENTION DES RISQUES

La gestion de l'espace alluvial représente un enjeu d'aménagement du territoire majeur, concernant à la fois la prévention des inondations, la lutte contre le lessivage des sols et la préservation des eaux souterraines.

L'espace alluvial: zone exploitée, zone à enjeux, zone à risques

Le terme « d'espace alluvial » désigne les espaces constitués en fond de vallée par le dépôt des alluvions (galets, graviers, sables, etc.) déposés par les rivières. Historiquement, ce sont ces milieux qui connaissent les pressions humaines les plus fortes, puisque s'y concentrent l'urbanisme, les infrastructures de transport, extraction de granulats et autres industries, etc.

La gestion de ces zones implique donc de penser à la fois les impacts de l'activité humaine sur les milieux aquatiques, mais également la forte exposition des enjeux humains aux risques hydrauliques.

Mobilité des rivières naturelles, infrastructures humaines et inondations

La mobilité latérale des rivières est un phénomène naturel. Or les infrastructures humaines viennent souvent contraindre ce parcours naturel des cours d'eau, impliquant parfois des conséquences importantes sur les activités humaines en cas de crue. Cela souligne l'importance de mesures de gestion collectives et individuelles.

Sur le territoire du SAGE BVPA, environ 242 km² sont classés comme exposés à l'aléa inondation. Les communes concernées sont dotées à ce titre de plans de prévention des risques. Les cinq syndicats mixtes du territoire dédiés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) concourent à la réduction du risque par l'entretien des berges et par leurs Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG).

À noter que sur le territoire du SAGE BVPA, la réduction de l'aléa s'effectue par le maintien ou la reconquête de zones de ralentissement des crues, avec tous les arbitrages que cela nécessite en matière d'aménagement. En matière d'urbanisme, il est important de concilier cet enjeu avec le développement économique et la dynamique des territoires.

Un enjeu porte également sur le système d'alerte, particulièrement en montagne où les crues peuvent être rapides et soudaines.



CRUE DU SALAT

Crédits photo : SSV - Eaucéa

Ruissellement et coulées de boues

En plus des cours d'eau, la prévention des inondations suppose également la prise en compte du ruissellement pluvial, d'une part par la gestion des eaux pluviales urbaines, d'autre part avec la gestion des ruissellements agricoles. En particulier, les coteaux agricoles du Nord connaissent un risque particulier de coulées de boues, lorsque des fortes précipitations ravinent les sols nus.

LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À L'EAU

L'eau est ancrée dans l'histoire de l'aménagement et du développement des vallées des Pyrénées Ariégeoises. Au centre des réflexions du SAGE BVPA se trouvent ainsi les modalités qui permettront de concilier la préservation de l'environnement avec le maintien des activités économiques.



RAMPE D'IRRIGATION

Crédits photo : CD09



CANOË-KAYAK EN ARIÈGE

Crédits photo : Ivan Olivier



LAC DE MONTBEL

Crédits photo : Eaucéa - CD09

Un territoire très agricole

L'agriculture représente 5 % des emplois en Ariège (contre 2,4 % en France). Cette activité n'est cependant pas uniforme. Ainsi, le sud du territoire est très nettement dominé par l'élevage, quand les plaines sont quasi-exclusivement consacrées aux grandes cultures, que l'irrigation rend très dépendantes du partage de l'eau.

L'agriculture ariégeoise s'est fortement engagée dans une démarche de diversification et de valorisation des produits. Un triple bénéfice en est attendu: gains en qualité, gain environnementaux, gains en valeur ajoutée pour les agriculteurs.

Pour autant, ce secteur reste globalement vulnérable. Les enjeux de gestion de l'eau ne peuvent donc pas être découplés des enjeux socio-économiques, ce qui implique le cas échéant une réflexion sur les mesures d'accompagnement à prendre en complément des préconisations du SAGE.

Le tourisme lié à l'eau

Sports d'hiver, eaux-vives, pêche, baignade, thermalisme... Le tourisme lié à l'eau est omniprésent en Ariège, et ce en toutes saisons. Environ 8 % de l'emploi départemental dépend ainsi du tourisme.

Pour certaines vallées, étroitement dépendantes des sports d'hiver, le changement climatique imposera un enjeu vital de diversification. Par ailleurs, la multiplicité des activités dans les milieux aquatiques naturels, et le risque de sur-fréquentation qui émerge par endroits, exigent une réflexion sur la conciliation et l'encadrement des différents usages.

La bonne santé des milieux aquatiques est essentielle pour que les écosystèmes continuent à fournir des services fondamentaux tels que l'auto-épuration des rivières, le stockage de l'eau, le rôle d'éponge des zones humides, le maintien de la biodiversité, les paysages, la fraîcheur ... et contribue au développement d'activités économiques qualitatives (tourisme, activités sportives et de loisir...)

L'hydroélectricité, emblématique du territoire

De nombreuses vallées ariégeoises sont historiquement productrices d'énergie verte par le biais de l'hydroélectricité. Or celle-ci est concernée au premier chef par le changement climatique. Il s'agit ainsi d'une source essentielle à la transition énergétique, mais qui devra également s'adapter aux impacts du réchauffement.

Des industries autres que l'électricité ont également contribué à façonner le paysage ariégeois, certaines d'entre elles poursuivant toujours leurs productions (papeteries, métallurgie, textile...). Leurs modes de gestion sont appelés à croiser les réflexions sur le SAGE.

TROIS MOIS POUR S'INFORMER, DÉBATTRE, EXPRIMER SES PRIORITÉS

Conformément à l'esprit de dialogue qui préside à l'élaboration de ce SAGE, le choix a été fait d'associer le public au travers d'une concertation volontaire, au titre de l'article L121-17 du code de l'environnement. Au cours de ces trois mois, tout citoyen et toute citoyenne auront donc l'occasion de s'informer et de donner leur avis sur ce sujet. Compte tenu de la situation particulière du territoire, les impacts sur les territoires adjacents auront également vocation à être discutés.

Le champ de cette concertation sera vaste, puisqu'il sera possible de débattre :

- Des objectifs et principales orientations du schéma ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des mesures qui seront développées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD, voir p.6).
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Deux garants indépendants pour veiller à la qualité de la concertation

Sollicitée par le Conseil Départemental de l'Ariège, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné pour cette concertation deux garants, Anne-Isabelle Pardineille et Jean-François Coumel. Ces personnalités indépendantes seront chargées, tout au long de la concertation, de veiller à ce que le public dispose de tous les moyens d'information et d'expression nécessaires. Ils publieront un bilan en fin d'exercice.



La CNDP est, en France, l'autorité administrative indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public pour l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Sollicitée volontairement par le Conseil Départemental de l'Ariège, la CNDP a nommé deux garants, personnalités indépendantes, chargées de veiller au bon déroulement de la concertation. Ils n'ont aucun lien d'intérêt ni avec le projet de SAGE BVPA, ni avec aucun des acteurs du territoire. Ils sont choisis sur une liste nationale habilitant 250 tiers-garants. À l'issue de la procédure ils rédigeront un bilan de la concertation, qui sera rendu public.

Les modalités de participation

Plusieurs rencontres sont prévues sur l'ensemble du territoire, sous des modalités variées afin que chacun puisse participer en fonction de ses disponibilités et de ses centres d'intérêt.

- **Une réunion de lancement** (inscription recommandée) aura ainsi lieu à Foix le 1^{er} février 2024 : elle marquera le démarrage officiel de la concertation, permettra d'en présenter les enjeux et modalités.
- **Trois ateliers thématiques** (inscription recommandée), répartis sur tout le territoire, vous donneront l'occasion de vous exprimer sur les enjeux liés à l'eau.
- **Six temps de mobilisation dans l'espace public** seront organisés. Ils permettront d'aller directement à la rencontre des citoyens sur les marchés.
- **Un ciné débat** sera organisé pour discuter des enjeux de l'eau autour du film « Paysans du Ciel à la Terre ».
- **Trois visites de site** (inscription obligatoire) seront planifiées autour de lieux à forts enjeux pour le territoire et la question de l'eau.
- **Une animation scolaire** sera organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. D'autres animations seront également programmées dans les établissements scolaires du périmètre du SAGE durant la concertation.
- Un **questionnaire en ligne** sera proposé pendant le temps de la concertation, pour permettre à chacun et chacune de partager son avis sur le SAGE et sa perception des enjeux.
- Enfin, **une réunion de restitution de la concertation** (inscription recommandée) sera organisée à Foix fin avril, elle permettra de présenter les enseignements de ces trois mois d'échanges.



Retrouvez le calendrier des événements en dernière page du dossier, et rendez-vous sur le site internet du Département pour répondre au questionnaire en ligne !

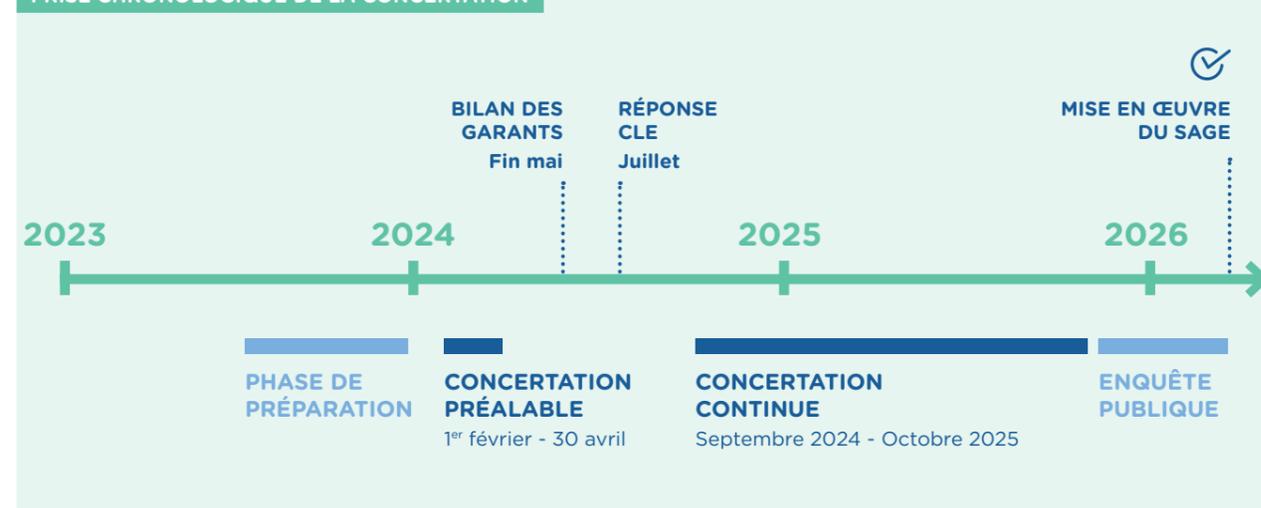
www.ariège.fr

LA CONCERTATION, ET APRÈS

Les trois mois de concertation tenus du 1^{er} février au 30 avril 2024 ne représentent qu'une étape de la participation citoyenne à l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises. Ainsi, à l'issue de ces trois mois, le Conseil Départemental de l'Ariège, en tant que structure porteuse du projet, rendra compte d'une part de la manière dont elle intégrera les enseignements de la concertation à l'élaboration du SAGE BVPA, et d'autre part de la manière dont le public continuera à être associé tout au long au projet.

Il est en effet prévu que le dialogue avec le public se tienne tout au long de l'élaboration du SAGE, selon des modalités à définir, à l'occasion de la concertation continue, qui durera 27 mois, jusqu'à l'enquête publique prévue au terme de la procédure.

FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA CONCERTATION



ATELIER PARTICIPATIF D'UNE CONCERTATION MENÉE SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Crédits photo : CNDP

LE CALENDRIER DES RENCONTRES



● Réunion de lancement

18h - 20h30
Inscription recommandée

● 3 ateliers thématiques

18h - 20h30
Inscription recommandée

● 6 temps de mobilisation dans l'espace public

9h - 12h

● Ciné-débat

20h

● Animation lors de la journée mondiale de l'eau

Pour les scolaires en matinée et ouverte à tous l'après-midi

● Visites de site

Inscription obligatoire
Voir les détails sur les sites visités et les horaires sur le site internet du Département

● Réunion de clôture

18h - 20h30
Inscription recommandée



La participation aux événements est gratuite et ouverte à l'ensemble des habitants du territoire. Retrouvez toutes les informations détaillées sur ces événements, horaires, lieux et modalités d'inscription sur le site internet du Département.

www.ariège.fr